



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 26	DCM 2022-73 Date de la convocation : mardi 11 Octobre 2022
--	--

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept Octobre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert, RUST Albert, NICOLAS Pierre, ESTRADE Nathalie, HARDEMAN Ghislaine **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, SCHULIAR Christian, GUILLET Marie, BLOND Laurent, TESSIER Sandra, MALDONADO Nicolas, MASSONNET Christian, SCHMITT Jérôme, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, CAZILHAC Jean-Marc, ARTERO Sandrine, BOUCHAMI Muriel, CLAVERIE Marina **Conseillers- ères**,

Absents-es et représentés-ées :

MAILLE Dany par HARDEMAN Guislaine
ANGLES Thierry par CLAVERIE Marina
CHOMEL Chantal par EVOUNA Graziella

Absents excusés : DENJEAN Lucie, VALETTE Martine, RAPINI Denise

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir attribuer des subventions exceptionnelles aux associations suivantes.

Ces subventions exceptionnelles sont justifiées par une activité ou une manifestation supplémentaire.

- Centre équestre 800 € pour des travaux liés à la gestion des eaux pluviales
- 11 000 € au rugby à 13, pour la mutualisation des équipements entre la ville de Saussan et la ville de Saint-Georges d'orques et notamment l'installation de poteaux sur le stade de Saussan dont l'installation et l'utilisation fera l'objet d'une convention tripartite
- 500 € à San Jordi pour son voyage en Bretagne
- 500 € à l'association Project Rescue Océan

Les mandats seront effectués sur la ligne budgétaire 6574 -Subvention au fonctionnement des associations, personnes privées, enveloppe, prévue à cet effet

L'Assemblée délibérante décide à l'unanimité l'attribution de ces subventions exceptionnelles.

Transmis le :
Publié le

Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-François AUDRIN

